
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE EXTENSION DE PÉRIMÈTRE

DEMANDE
D'INTERVENTION : Ville de LISIEUX (Département du Calvados - Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie)

DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL : Sous réserve de la production d'une délibération du Conseil municipal sollicitant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de 5 ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelle cadastrée section AZ n° 99 d'une contenance de 287 m², supportant une maison d'habitation sise 2 Rue Joseph Guillonéau sur la Commune de LISIEUX.

URBANISME : Zone UB au PLUi : zone urbaine intitulée "faubourgs lexoviens".

PROJET : Après intervention du fonds friche, la Commune souhaite reconstituer l'offre de logements en conformité avec le PLU intercommunal.

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **17 janvier 2020 - Avis favorable**
Densité : 30 logements/ha

PROPRIÉTAIRE : Ville de LISIEUX

ÉVALUATION
DOMANIALE : 06 août 2019

IMPUTATION : **Compte n° 914 367 - LISIEUX "Citroën-route de Paris"**
Enveloppe projet : 250 950 €

ROUEN le 23/01/2020

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL



03 FEV. 2020
l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"

Dominique LEBETIT

